

Article issu de l'édition de Nantes Nord-Loire du samedi 9 janvier 2016

Bel-Air : début d'un travail mémoriel pour les habitants

Bel-Air, c'est l'histoire de quatre tours, construites dans les années 70, soit 104 logements à l'origine, du 2 au 8, rue Jacques-Prévert. Et pour des locataires, l'histoire de toute une vie !

Le projet de relogement et de déconstruction du secteur Bel-Air a été annoncé lors d'une réunion en 2010. Mais ce n'est que depuis trois ans, que le bailleur social Harmonie Habitat a réellement pris la décision de démolir, « **pressé par la Ville. Nous avons d'abord pensé à une rénovation, mais les coûts étaient difficilement supportables. Un programme de construction a donc été établi, avec la Ville, en deux phases pour le relogement : d'abord au travers des immeubles Audubon et d'Orbigny, dans le nouveau secteur d'habitation ouest-centre-ville pour les tours 2 et 8, rue Prévert ; puis avec les réalisations des Roselières et de La Tarentelle, secteurs Métairie et ouest-centre-ville pour les tours 4 et 6. Les travaux du d'Orbigny ont cependant joué de malchance par un dépôt de bilan d'une entreprise, et des soucis techniques** » ,expliquent Valéry Bolo, directeur de la politique sociale à Harmonie habitat, et Thomas Saulais, responsable de territoire. Depuis ces années, le bailleur étudie les besoins des locataires, à la fois pour des solutions économiques satisfaisantes et des relogements équivalents, en tenant compte de leurs envies selon les possibilités. Ainsi, l'architecture du Audubon répondelle à la véranda-terrasse existante à Bel-Air, devenue pièce complémentaire du logement au fil des années, par la création d'une loggia, avec un cellier extérieur, « **un réel espace privatif, hors d'eau, mais pas d'air, comme l'était la véranda.** » Actuellement, pour la phase 1, soit 57 logements au départ, sur les 31 familles restant à reloger à la date du préavis, 24 le sont aujourd'hui : 14 dans le Audubon, et 10 hors des deux immeubles. Mais 7 sont en attente du d'Orbigny. Pour la phase 2, il reste 17 familles. Pour un relogement gagnant/gagnant, le bailleur a pris en charge les frais de déménagement. « **Quant à ces bâtiments BBC, ils seront peu énergivores.** » Le bailleur a confié, par une convention spécifique, l'accompagnement des habitants au centre socioculturel Pierre-Legendre. Il a mis en place des ateliers rénovation meubles, aide au déménagement et travail de mémoire, qui débiteront le samedi 9 janvier.

Samedi 9 janvier

, de 10 h à 12 h, le centre Pierre-Legendre propose aux habitants de Bel-Air de se retrouver pour préparer une exposition « Belair..je me souviens ! »

